

## Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 7 octobre 2021

Le président, M. Rasul Mawjee, ouvre la séance à 19h30, à la Salle communale, et souhaite à toutes et tous une cordiale bienvenue à cette séance du Conseil communal.

Il remercie les Conseillères et Conseillers ainsi que les membres de la Municipalité pour leur présence, et salue le public et les représentants de la presse.

Il remercie aussi M. Daniel Bussy, huissier, et M. Arthur Bigler, huissier suppléant, pour leur présence, le personnel communal des Services de conciergerie pour la mise en place de la salle, ainsi que l'équipe régieson et NRTV pour la retransmission en streaming et en direct de la présente séance.

En date du 28 septembre 2021, la Préfecture du district de Nyon a autorisé la tenue de la séance de ce soir, après avoir constaté que le plan de protection élaboré pour cette séance respectait les directives en cours de l'Office fédéral de la santé publique (ci-après : OFSP).

Le président rappelle qu'afin que les Conseiller-ère-s puissent exercer leurs droits politiques, il n'est pas envisageable d'imposer à ces dernier-ère-s le certificat Covid. Dès lors, le port permanent du masque est obligatoire pour toute la durée de la séance. Il est cependant possible d'enlever son masque, mais uniquement pendant la durée d'une prise de parole. En ce qui concerne les micros, les Conseiller-ère-s sont prié-e-s de lever la main pour demander la parole. L'équipe son se déplacera et les Conseiller-ère-s ne sont pas autorisé-e-s à toucher le micro.

Les membres du public et de la presse ont été prié-e-s de présenter un pass-Covid afin d'assister à la présente séance et sont également prié-e-s de porter un masque durant la durée de la séance.

### 1. Appel et ordre du jour

L'appel fait constater la présence de 59 Conseillères et Conseillers.

Il y a 12 excusé-e-s (Mmes Iulica Gorgoni, Sabine Million, MM. Nicolas Aeschmann, Steve Binggeli, Pascal Chollet, Moritz de Hadeln, Jean-Paul Duarte, Yves Froidevaux, Jean-Philippe Genoud, Timothée Haesslein, David Mayer, Stéphane Rosset).

1 arrivera plus tard (M. Sébastien Bertherin).

2 absents (Mme Magali De Preux Boscardin, M. Charanjit Dhanjal).

Le quorum étant atteint, le Conseil communal peut valablement délibérer. Le président déclare la séance du Conseil communal ouverte.

Le président s'assure que chaque Conseiller-ère a été régulièrement convoqué-e à la présente séance dans les délais et a reçu les documents relatifs à l'ordre du jour. Tel est bien le cas.

- Par courrier du 30 septembre 2021, M. Maurizio Di Felice a annoncé sa démission au sein de la Commission du Plan de zones et de la Commission de l'énergie. La nomination d'un-e membre le remplaçant au sein de la Commission du Plan de zones aura lieu ce soir et l'ordre du jour est modifié en conséquence. S'agissant de la Commission de l'énergie, la modification sera annoncée au Secrétariat municipal.
- S'agissant de la réponse de la Municipalité au postulat de M. Rupert Schildböck et collègues intitulé « Pour un moratoire sur les projets de lotissement et de plan partiel d'affectation (PPA) jusqu'à l'adoption d'un nouveau Plan d'affectation communal », cet objet sera uniquement traité par la Commission du Plan de zones, dont est membre M. Rupert Schildböck, et non pas par une Commission technique.

- Dans les délais, le Bureau a reçu 1 interpellation :
  - Interpellation de M. Jean-Luc Nicolet intitulée « Suivi et entretien des boîtes à livres ».
 

Cette interpellation étant soutenue par plus de 5 membres, le président demande à son auteur s'il désire la développer séance tenante; celui-ci répond par l'affirmative. L'interpellation, dont les Conseiller-ère-s ont reçu copie par voie électronique, a d'ores et déjà été ajoutée à l'ordre du jour et sera jointe au procès-verbal.
- Au terme de la séance, Mme la Municipale Christelle Giraud-Nydegger et M. le Municipal Thierry Genoud feront un point de situation sur la STEP suite à la tenue du Conseil intercommunal de l'APEC le 30 septembre 2021.
- L'ordre du jour modifié est donc le suivant :
  1. Appel et ordre du jour.
  2. Assermentation d'un Conseiller.
  3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 2 septembre 2021.
  4. Communications du Bureau.
  5. Communications de la Municipalité.
  6. Communications des représentants des entités intercommunales.

### **Préavis avec décision**

7. **Préavis municipal n° 1** relatif aux compétences financières de la Municipalité permettant d'engager des dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles en sus des montants portés au budget annuel pour la législature 2021-2026.
8. **Préavis municipal n° 2** relatif à l'autorisation générale de plaider pour la législature 2021-2026.
9. **Préavis municipal n° 3** relatif à l'autorisation générale de placer les fonds disponibles de la trésorerie communale auprès de divers établissements bancaires durant la législature 2021-2026.
10. **Préavis municipal n° 4** relatif à la demande d'autorisation générale en matière de legs, donations et successions pour la législature 2021-2026.
11. **Préavis municipal n° 5** relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2022.
12. **Préavis municipal n° 6** relatif à la demande de crédit d'investissement se rapportant au financement des réseaux agroécologiques « Nyon Région » et « Cœur de la Côte » pour la mise en œuvre de la deuxième phase.

### **Autres objets**

13. Réponse de la Municipalité au postulat de M. Rupert Schildböck et collègues intitulé « Pour un moratoire sur les projets de lotissement et de plan partiel d'affectation (PPA) jusqu'à l'adoption d'un nouveau Plan d'affectation communal ».
14. Rapport de la Commission chargée d'étudier la réponse de la Municipalité au postulat de M. Sébastien Bertherin intitulé « Pour un développement de lieux de Street Workout à Gland ».
15. Rapport de la Commission chargée d'étudier la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Nitya Duella intitulé « Pour une réduction du gaspillage alimentaire et une meilleure gestion des invendus dans la ville de Gland ».
16. Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Pascal Riesen, pour le groupe UDC, intitulée « Tour Swissquote ».
17. Interpellation de M. Jean-Luc Nicolet intitulée « Suivi et entretien des boîtes à livres ».
18. Nomination d'un-e membre de la Commission du Plan de zones.

### **Divers**

19. Divers et propositions individuelles.
20. Point de situation conjoint du Service des infrastructures et environnement et du Service des bâtiments et de l'urbanisme sur la STEP suite à la tenue du Conseil intercommunal de l'APEC le 30 septembre 2021.

- Ouverture de la discussion sur cet ordre du jour ainsi modifié.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

**Décision**

*L'ordre du jour tel que modifié est accepté à l'unanimité.*

## **2. Assermentation d'un Conseiller**

- Le président invite M. Alain Pernet à venir devant le Bureau afin de prêter serment et demande à l'Assemblée, au public et à la presse de se lever pour l'assermentation.

Le nouveau Conseiller, à l'appel de son nom et après lecture du serment, promet de le respecter.

Le président le remercie, le félicite pour son engagement et l'invite à rejoindre les rangs du Conseil.

*Compte tenu de cette assermentation, le nombre de Conseiller-ère-s présent-e-s passe à 60.*

## **3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 2 septembre 2021**

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

**Décision**

*À l'unanimité, le Conseil communal accepte le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 2 septembre 2021.*

## **4. Communications du Bureau**

- Par courrier du 17 septembre 2021, la Municipalité a à nouveau sollicité le report de la première lecture du préavis municipal n° 7 relatif à l'octroi d'un droit de superficie sur la parcelle n° 91 de la Commune de Gland en vue d'y construire une patinoire. Cette demande a été approuvée par le Bureau et le préavis en question sera présenté en première lecture lors de la séance du Conseil communal du 11 novembre 2021.
- Le 17 septembre 2021, le président a assisté au vernissage de l'exposition annuelle du Photo Club de Gland à la Salle des Colonnes du collège de Grand-Champ. De nombreuses émotions ressortaient de chacune des photographies et l'exposition était très intéressante.
- L'Assemblée générale de la Société de Développement s'est tenue le 22 septembre 2021. Le président a pu y rencontrer les aînés de la Communes et prendre connaissance des différentes activités qui y sont organisées durant toute l'année. Cette Assemblée générale a été suivie d'une petite collation.
- Le traditionnel Tir de l'Amitié, suivi d'une choucroute, s'est déroulé le samedi 25 septembre 2021. 15 équipes se sont affrontées, dont deux représentaient le Conseil communal. Ces dernières ont terminé respectivement aux 9<sup>ème</sup> et 11<sup>ème</sup> places.

Le président félicite tous les participants, plus particulièrement M. Steve Binggeli, 15<sup>ème</sup> avec 122 points, et M. Pascal Riesen, qui tirait sous une autre bannière que celle du Conseil communal, qui a terminé 12<sup>ème</sup> avec 126 points. Mme Léonie Wahlen a pour sa part obtenu le challenge du modeste récompensant le résultat le plus bas, sans 0 et sans 10.

Le président remercie la Municipalité et M. Mathieu Gleyre, délégué Sport & Santé, pour l'organisation de cette manifestation, ainsi que la société de tir « Le Chêne ».

- Le 26 septembre 2021 était jour de votation fédérale. Deux objets étaient soumis au scrutin populaire et le président donne les résultats pour la Commune, soit :
  - Initiative populaire du 2 avril 2019 « Alléger les impôts sur les salaires, imposer équitablement le capital » : objet refusé par 2'273 non contre 1'256 oui, 123 bulletins blancs et 9 bulletins nuls, taux de participation de 52.55 %.
  - Modification du 18 décembre 2020 du Code civil suisse (Mariage pour tous) : objet accepté par 2'390 oui contre 1'243 non, 45 bulletins blancs et 9 bulletins nuls, taux de participation de 52.92 %.
- Le 4 octobre 2021, le Bureau a rencontré la Municipalité pour la préparation de la séance du Conseil communal du 11 novembre 2021. Lors de cette séance, la Municipalité a rappelé qu'elle se tient à la disposition des groupes politiques n'ayant pas de représentant·e au sein de la Municipalité afin de répondre à leurs questions éventuelles sur tout sujet ou tout préavis municipal.
- En vue de la proposition de révision partielle du Règlement du Conseil communal, plusieurs séances de travail ont eu lieu entre Mme la Syndique Christine Girod, M. le Municipal Gilles Davoine, Mme la Secrétaire municipale adjointe Arlinda Lokaj, le président et la secrétaire. Cet objet sera porté à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil communal.

*Avec l'arrivée de Mme Magali De Preux Boscardin, le nombre de Conseiller·ère·s présent·e·s passe à 61.*

## 5. Communications de la Municipalité

**Mme Christine Girod**, Syndique (Administration générale, ressources humaines, informatique, affaires juridiques, communication, relations extérieures et publiques, développement durable)

- Mme la Syndique Christine Girod est très heureuse d'accueillir les Conseiller·ère·s dans la Salle communale, salle historique pour la tenue des séances du Conseil communal, et cela jusqu'à la fin de cette année et peut-être encore quelques mois en 2022. Elle aimerait s'associer aux remerciements qui ont été prononcés par le président du Conseil communal à l'attention des personnes qui ont mis en place cette salle. C'est toujours un petit challenge de mesurer la distance entre les chaises, entre les tables, et d'être vraiment sûr de faire les choses dans les règles de l'art par rapport aux normes Covid encore en vigueur.

### Développement durable et Cité de l'Énergie

- La Commission du développement durable s'est réunie le 6 octobre 2021 pour sa première séance. À cette occasion, ses membres ont pu découvrir le programme et les nombreux projets qui sont en cours au sein de la Commune, en particulier les deux points suivants :
  - En ce qui concerne les subventions pour l'efficacité énergétique, il est à relever que le cap des 400 demandes de subventions a été franchi tout récemment, ce qui représente CHF 270'000.- qui ont été ou qui vont être attribués pour ces subventions, soit environ 87 % du budget prévu pour l'année 2021.
  - L'action de promotion du vélo Cyclomania de ProVélo, organisée en coordination avec les communes de Prangins et de Nyon, s'est terminée le 30 septembre dernier. Pour rappel, les participant·e·s pouvaient enregistrer leurs trajets au moyen d'une application, collecter des points et remporter des prix. Le défi Nyon-Prangins-Gland a terminé 5<sup>ème</sup> du classement national, sur la base de la participation de la population et de la part des défis réussis. Plus de 12'000 km ont été parcourus par ces 3 communes durant cette compétition.

### Ressources humaines - Engagements

- Au 1<sup>er</sup> septembre 2021 : M. Renaud Vultier, assistant à la déléguée à l'urbanisme, Service des bâtiments et de l'urbanisme (ci-après : SBU);
- Au 1<sup>er</sup> octobre 2021 : M. Sébastien Bousson, assistant de sécurité publique, Service de la population.

## M. Gérald Cretegy, Municipal (Sécurité publique, population, transports publics)

- Lors de séance du Conseil communal du 2 septembre dernier, il avait annoncé que la Fête multiculturelle serait déplacée au 9 octobre 2021. Or il revient à la Commission d'intégration d'organiser cet événement. Les changements qui ont été effectués tant au niveau de la composition de cette Commission qu'à la tête du dicastère concerné n'ont pas laissé le temps nécessaire à cette organisation et il a donc fallu se résoudre à annuler la Fête multiculturelle. Elle sera naturellement, il l'espère bien, d'autant plus belle lors de sa prochaine organisation.

Par contre, la projection du film « La vie scolaire » qui était prévue est maintenue. Il s'agit d'un film émouvant, dynamique et drôle, qui retrace la vie scolaire d'un collègue réputé difficile de la ville de Saint-Denis, en France, et qui illustre parfaitement la thématique de l'intégration. Le quotidien des enseignants et des élèves est présenté avec humour et vitalité, tout en relatant la réalité sociale du quartier de banlieue. La migration, les difficultés scolaires et l'espoir d'un avenir meilleur sont illustrés avec une grande sensibilité par les réalisateurs Grand Corps Malade et Mehdi Idir. La projection de ce film aura lieu mardi 12 octobre prochain, à 19h00, à Grand-Champ, avec en prime la présentation de la Commission d'intégration. L'entrée est gratuite et la présentation d'un pass-Covid est obligatoire.

## Mme Isabelle Monney, Municipale (Culture, logement, affaires sociales)

- La Côte Flûte Festival : du 7 au 10 octobre 2021 aura lieu la 8<sup>ème</sup> édition du festival international « La Côte Flûte Festival » à Grand-Champ, au Temple de Gland et au Conservatoire de Nyon. Il comptera plus de 20 événements ainsi que le salon suisse de la flûte traversière. Le concert de clôture du dimanche 10 octobre proposera l'Orchestre de Chambre de Genève.
- VIVAG : mercredi 29 septembre dernier a eu lieu l'Assemblée générale extraordinaire de l'association VIVAG., durant laquelle le nouveau Comité a été élu. Ce dernier sera dorénavant présidé par M. Roland Wolf. Lors de cette soirée, M. Pierre Kister a été élu Président d'honneur.
- ART Gland : l'association des peintres et sculpteurs de La Côte présentera sa 28<sup>ème</sup> édition à Grand-Champ du 21 au 31 octobre 2021. Plus de 20 artistes présenteront leurs œuvres. Le vernissage aura lieu le 21 octobre 2021 dès 18h00.

## M. Gilles Davoine, Municipal (Finances, promotion économique, sports, domaines)

### Finances

- Le 20 septembre 2021, un emprunt de CHF 3 Mios a été renouvelé auprès de Swissquote pour 3 mois – toujours dans cette stratégie d'avoir des emprunts à court terme – au taux de - 0,46 %.
- Trois boucllements de crédit de préavis sont annoncés, à savoir :

| Préavis municipal n° 74/2020 relatif à l'acquisition de la parcelle n° 563 incluant deux bâtiments (WWF) |   |
|--|---|
| Crédit d'investissement accordé  | CHF 17'044'000.00                                 |
| Total des dépenses engagées et payées  | CHF 17'042'262.33                                 |
| Total des subventions reçues   | CHF 0.00  |
| Investissement net   | CHF 17'042'262.33, soit 99.99 % du crédit accordé |
| Solde disponible   | CHF 1'737.67                                      |
| Amortissement cumulé au 9 septembre 2021   | CHF 0   |
| Solde à amortir au 9 septembre 2021  | CHF 17'042'262.33                                 |

|  |  |
|--|--|
| Préavis municipal n° 83/2015 relatif à une participation financière à la construction d'une nouvelle église catholique à Gland |  |
| Crédit d'investissement accordé  | CHF 775'640.00                               |
| Total des dépenses engagées et payées  | CHF 775'640.00                               |
| Total des subventions reçues   | CHF 0.00                                     |
| Investissement net   | CHF 775'640.00, soit 100 % du crédit accordé |
| Solde disponible   | CHF 0.00                                     |
| Amortissement cumulé au 31 décembre 2020   | CHF 0.00                                     |
| Solde à amortir au 31 décembre 2020  | CHF 775'640.00                               |

|  |   |
|--|---|
| Préavis municipal n° 69/2020 relatif à une demande de crédit d'investissement pour l'étude de projet d'installations photovoltaïques sur six sites communaux |   |
| Crédit d'investissement accordé  | CHF 63'000.00                                 |
| Total des dépenses engagées et payées  | CHF 53'685.85                                 |
| Total des subventions reçues   | CHF 0.00                                      |
| Investissement net   | CHF 53'685.85, soit 85.22 % du crédit accordé |
| Solde disponible   | CHF 9'314.15                                  |
| Amortissement cumulé au 5 octobre 2021   | CHF 0.00                                      |
| Solde à amortir au 5 octobre 2021  | CHF 53'685.85                                 |

### Sports

- La population recevra prochainement le programme de la patinoire, dont l'inauguration aura lieu le 5 novembre prochain. À cette occasion, des animations auront lieu, la raclette et le vin chaud seront offerts par le partenaire Schilliger et la location de patins sera gratuite. Cela fera plaisir d'avoir à nouveau du monde à une inauguration, vu qu'elle aura lieu en extérieur.
- La Gland Spring Run, qui s'est transformée en Gland Fall Run, a eu lieu le dimanche 3 octobre dernier. Malgré le mauvais temps, la pluie, le froid, le certificat Covid obligatoire et le fait qu'il y avait d'autres courses ce jour-là, plus de 300 personnes ont participé à cette édition. De nombreuses personnes ont remercié à la Commune d'avoir pu organiser cet événement.
- S'agissant du Tir de l'Amitié, comme l'a dit M. le président du Conseil communal, 15 équipes se sont affrontées, ce qui représente 74 tireurs. L'équipe du SIR SA est la grande gagnante. Comme d'habitude, la Municipalité a brillé de mille feux.

### Promotion économique

- Le passeport glandois va être distribué en tout-ménage au début du mois de novembre 2021. Plus de 80 entreprises y ont participé, avec des rabais qui seront notamment valables pour les cadeaux de Noël. Il invite chacun à faire bon accueil à ce passeport glandois.
- L'appel à projet pour le prix Nouvelle économie est encore en cours pour quelques jours. Ce prix sera ensuite remis lors du Forum nouvelle économie, qui aura lieu le 10 novembre à Grand-Champ, dès 16h00.

*Avec l'arrivée de M. Sébastien Bertherin, le nombre de Conseiller-ère-s présent-e-s passe à 62.*

### **M. Thierry Genoud**, Municipal (Bâtiments et urbanisme)

- Les travaux de la Salle communale, selon le préavis municipal n° 89/2020, devraient débiter au début de l'année prochaine. La date exacte n'est pas encore connue puisqu'il est encore attendu des subventions cantonales et si les travaux débutent avant, les subventions sont perdues.
- Les derniers travaux au collège des Perrerets sont terminés. Il s'agit là d'une superbe réalisation du SBU. L'ensemencement du gazon à l'extérieur est fait et l'inauguration aura lieu au mois de novembre 2021, à une date encore à déterminer.

- Suite aux problèmes de l'APEC avec la station d'épuration, des directives municipales ont été émises et ont été publiées sur le site Internet de la Communes, lesquelles dictent un passage obligé entre le Service des infrastructures et de l'environnement et l'APEC pour définir les projets et voir s'ils sont concevables dans l'APEC actuelle ou s'ils doivent justement amener des solutions techniques autres qu'un branchement direct au collecteur des eaux usées ou s'ils doivent tout simplement être repoussés à la délivrance du permis de construire de la nouvelle STEP au Lavasson, dont il sera parlé en fin de séance.

**Mme Jeannette Weber**, Municipale (Accueil de l'enfance, jeunesse, écoles)

- Ce samedi 8 octobre 2021 le Pedibus Vaud organise à la bibliothèque de Grand-Champ un spectacle pour les enfants qui profitent du Pedibus glandois. Les deux représentations du spectacle kamishibai « Pedibus et ses amis » auront lieu à 14h00 et à 15h30.
- Pour les enfants qui n'auront pas la possibilité d'aller en vacances au mois d'octobre, le passeport vacances est organisé la première semaine des vacances scolaires et, durant la seconde semaine de vacances, le Centre aéré accueillera les enfants en journée. Plusieurs ateliers seront organisés sur le thème « Fleurs et saveurs dans ma ville ».
- Le Relax'resto à Grand-Champ accueille en moyenne entre 160 et 190 enfants tous les midis. Il a été constaté que l'affluence des 7P et 8P a bien augmenté depuis le mois d'août 2020. Elle rappelle que le Canton a élaboré de nouvelles directives pour l'accueil des enfants, ce qui a fortement impacté le concept de la prise en charge dans les restaurants scolaires. Les communes ont été contraintes à mettre en place un système d'inscriptions et d'encadrement des 7P et 8P sur toute la durée du temps de midi. Le but du Relax'resto est donc de veiller à la sécurité des enfants présents et de leur permettre de dîner dans de bonnes conditions. Il répond ainsi à la triade accueil et encadrement – repas – activités. La responsabilité de l'encadrement des enfants et jeunes inscrits au Relax'resto appartient au Service de la jeunesse. Le Relax'resto occupe 5 auxiliaires et des bénévoles de VIVAG. Il compte également sur le soutien du Centre de rencontres et de loisirs (CRL) et de la Ludothèque de Nyon.

**Mme Christelle Giraud-Nydegger**, Municipale (Infrastructures et environnement)

- Concernant la future déchèterie, la cérémonie de la pose de la première pierre s'est déroulée le 4 octobre dernier, en présence de la Municipalité. Le radier et les premiers murs du sous-sol ont été bétonnés. Dès cette semaine, la dalle de la plateforme sera réalisée et, parallèlement, le mur de séparation avec la SADEC sera érigé. L'ensemble des réseaux souterrains sont terminés et les premiers aménagements extérieurs sont en cours, notamment les bordures. Puis de janvier à fin mai 2022 aura lieu le second œuvre, à savoir les installations de chauffage et de ventilation, les travaux sanitaires et électriques, ainsi que la peinture et le revêtement, mais aussi la mise en place de la charpente et de la toiture afin de couvrir la plateforme. De mars à mai 2022 auront également lieu les aménagements extérieurs. Pour rappel, la durée totale du chantier est estimée à 12 mois, soit un achèvement des travaux prévu en mai 2021.
- Dans le cadre du concept de taxation harmonisée pour l'élimination des déchets, la SADEC organise des campagnes de vérification du taux de conformité. Ce sont les sacs taxés contre les sacs noirs. Dans chaque commune, une marge de tolérance de 3 % de déchets non-conformes est admise. Les résultats des deux derniers contrôles sont les suivants : en juillet 2019, le taux de non-conformité était de 2,9 %. Suite à ce constat, une campagne de communication ciblée notamment sur Ekenøtt a eu lieu, en collaboration avec l'Office de la communication. Il avait donc été mis en place des autocollants « sacs taxés » sur les conteneurs et des panneaux « rien n'est tout blanc ou tout noir, sauf le sac taxé ». En juin 2021, le taux de non-conformité est descendu à 1,2 %. L'amélioration est donc significative entre les deux derniers contrôles. Il convient néanmoins de rester vigilant pour le futur, les mesures qui peuvent être mises en place pour maintenir ce niveau sont notamment des campagnes de prévention par la communication et également des campagnes de répression pour identifier et poursuivre les contrevenants responsables de fraude.

- S'agissant de la requalification du Chemin de la Crétaux et de la Rue du Perron nord, dont elle a parlé lors de la dernière séance du Conseil communal, les travaux ont débutés le 16 août dernier et devraient durer 12 mois. Jusqu'à maintenant, les travaux préparatoires ont été exécutés, à savoir la fouille et la pose d'un nouveau collecteur d'eaux claires sous le Chemin de la Crétaux, ainsi que l'abattage des arbres qui sont dans l'emprise de la future chaussée élargie. Dès cette semaine, les travaux d'aménagement de surface vont commencer, c'est-à-dire la création du trottoir, la pose des bordures et la réfection de la chaussée. Pour ce faire, un tronçon du Chemin de la Crétaux sera coupé à la circulation automobile dès le 7 octobre 2021 pour une durée d'environ 5 semaines. Il s'agit du tronçon situé devant Swissquote et allant jusqu'au pont au-dessus de l'Avenue du Mont-Blanc. Le passage des piétons et des cyclistes restera possible en tout temps, notamment en passant par le parking de Swissquote.

## 6. Communications des représentant·e-s des entités intercommunales

- Les communications du délégué au Conseil intercommunal de l'Organisation régionale de la protection civile du district de Nyon (ORPC) ont été transmises aux Conseiller·ère-s par voie électronique et seront jointes au présent procès-verbal.
- Le président passe la parole à qui veut bien la prendre.
- M. Michel Girardet : déclare que le Conseil intercommunal de la Région de Nyon s'est réuni le jeudi 16 septembre 2021 à Gland, à la salle de Montoly, sous la présidence de Mme Amélie Cherbuin. Cette assemblée a débuté par un hommage en l'honneur du délégué de Rolle, M. Patrick Bréchon, décédé le 18 août dernier d'un malaise cardiaque. C'était quelqu'un de très engagé au sein de la Région de Nyon et dont les interventions étaient toujours très écoutées et pertinentes. Il présidait également la Commission de gestion. M. le Conseiller Rupert Schildböck a pris la parole pour rappeler son souvenir et lui rendre hommage, qui s'est terminé par les applaudissements de toute l'Assemblée, suivi d'une minute de silence.

L'ordre du jour a débuté par des préavis propres au début de législature, à savoir l'autorisation générale de plaider ainsi que l'octroi de compétences d'engager des dépenses imprévisibles jusqu'à CHF 50'000.00. Ces deux préavis ont été acceptés sans opposition.

Une demande de crédit de CHF 364'581.00 a été accordée pour la 2<sup>ème</sup> étape de requalification de la Route Suisse en traversée de Coppet. Ce préavis est la suite logique de ce qui a été entrepris dans le secteur Mies-Founex, et en amont de ce qui se fera ultérieurement dans d'autres secteurs de ladite route. Il n'a pas non plus suscité d'opposition.

Le préavis suivant donne l'état financier du fonds transports publics (TP) régional. Pour rappel, ce fonds a été constitué en 2010 par un appel de fonds auprès des communes selon un montant de CHF 31.00 par habitant à payer durant 5 ans, soit un total de près de CHF 14 Mios. Une grande partie de ce fonds a déjà été utilisée et a montré des résultats très positifs puisque, entre 2011 et 2019, l'évolution de la fréquentation a atteint 72 %. Il serait trop long de résumer ce préavis, c'est pourquoi il invite les personnes intéressées à la politique régionale des transports d'aller consulter le préavis 04-2021 sur le site Internet de la Région de Nyon, qui donne des informations très intéressantes sur ce qui a été l'un des dossiers majeurs de la région tout au long de ces dernières années. Ce préavis a également été accepté sans opposition.

Le dernier préavis traité concernait une participation de CHF 560'000.00 pour l'accompagnement opérationnel du programme transports publics, somme prise sur le fonds affecté. Cet accompagnement, prévu pour une période allant jusqu'en 2027, est nécessaire pour les projets restant à effectuer. Il n'a pas non plus suscité d'opposition.

Le Conseil intercommunal s'est poursuivi par les communications du CoDir. Il se contente ici de mentionner que le nouveau président est M. Frédéric Mani de Dully, et que le membre de droit pour la commune de Gland est Mme la Syndique Christine Girod. La brochure « 10 ans de programme des transports publics » a été présentée, de même que les résultats du plan de soutien au tourisme.



Comme il serait également trop long de reprendre ici toutes les informations du CoDir, il invite les personnes intéressées à aller les consulter sur le site Internet de la Région de Nyon, rubrique Conseil intercommunal, séance du 16 septembre 2021.

La séance s'est terminée avec le dépôt des divers préavis qui seront traités lors de la prochaine séance du 15 décembre 2021.

- M. Pascal Riesen : donne un compte rendu de la dernière séance du Conseil intercommunal de l'Association intercommunale de jour des enfants, dite Réseau d'accueil des Toblerones (RAT), laquelle s'est tenue le 29 septembre dernier à Prangins et était présidée par Mme Anne Stiefel.

Trois objets en constituaient la substance, soit 2 préavis d'usage sur la marge de manœuvre pour les dépenses extraordinaires, qui a été approuvée à CHF 50'000.00, et sur le droit de plaider. Ces deux préavis ont été acceptés sans opposition. Le troisième préavis concernant le budget 2022 met en évidence la bonne santé financière et organisationnelle du RAT. Ce dernier s'attend notamment à une évolution de la fréquentation des enfants comme résultante des changements dans les habitudes de travailler des parents dus à la Covid.

Quelques chiffres clés pour l'année 2020 :

- Le total des produits s'élève à CHF 27'186'529.00, en progression de 10.9 %.
- Le résultat affiche un montant positif de CHF 435'281.00, en légère progression de 4,8 %.
- La participation communale moyenne s'élève à 31.6 %.

Pour le budget 2022, la participation communale est projetée à 33.23 %, bien en deçà du plafond de 40 %, avec quelques communes arrivant à 38 %.

Les charges prévisibles pour Gland sont de CHF 3'801'176.00, représentant 47 % du budget du RAT, démontrant l'importance de Gland dans le cadre de ce réseau. La charge par habitant est de CHF 287.03, plaçant la ville de Gland en 3<sup>ème</sup> position pour cet indice, derrière Vich et Marchissy.

Les tarifs pour l'accueil familial de jour, l'accueil collectif préscolaire et l'accueil collectif parascolaire restent stables pour l'année à venir.

Basé sur les détails complets du rapport, le Conseil intercommunal a approuvé ce budget à l'unanimité.

- M. Samuel Freuler : déclare que la première séance du Conseil intercommunal de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de La Côte (APEC) de la législature a eu lieu jeudi 30 septembre dernier. Comme pour les autres Conseils intercommunaux, il a été procédé aux installations d'usage, avec les préavis suivants :
  - Préavis n° 1 concernant l'indemnisation du Comité de direction et les indemnités de vacations pour le Conseil intercommunal, inchangées par rapport à l'année passée.
  - Préavis n° 2 relatif aux compétences financières pour engager les dépenses de fonctionnement imprévisibles. Le plafond a été augmenté de CHF 50'000.00 à CHF 100'000.00 étant donné que la situation de la STEP actuelle est un peu en sursis et en surchauffe et afin d'éviter de devoir convoquer un Conseil extraordinaire pour pouvoir faire des travaux urgents.
  - Préavis n° 3 relatif à l'autorisation générale de statuer sur les aliénations et les acquisitions d'immeubles.
  - Préavis n° 4 relatif à l'autorisation générale de plaider.
  - Préavis n° 5 relatif à l'autorisation générale de placer les fonds disponibles de la trésorerie intercommunale auprès de divers établissements bancaires, comme ici à Gland.

Tous ces préavis ont été acceptés à l'unanimité.

En plus de cela, il y a eu la nomination, pour la première fois depuis longtemps, d'une nouvelle secrétaire, M. Dominique Gaiani ayant donné sa démission. Des communications du CoDir ont également été faites, lesquelles sont les mêmes qui seront données ce soir aux Conseiller·ère·s par Mme la Municipale Christelle Giraud-Nydegger et M. le Municipal Thierry Genoud.

- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

## PRÉAVIS AVEC DÉCISION

### **7. Préavis municipal n° 1 relatif aux compétences financières de la Municipalité permettant d'engager des dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles en sus des montants portés au budget annuel pour la législature 2021-2026**

- Mme Angelita Galvez, rapporteur de la Commission des finances (ci-après : COFIN), lit les conclusions recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis tel que présenté.
- La discussion est ouverte.
- Mme Léonie Wahlen : aurait juste apprécié d'avoir le chiffre du nombre de dossiers ayant dépassé les budgets pour la législature. Elle trouve dommage que cela n'ait pas été mentionné.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

#### **Décision**

*À l'unanimité, le Conseil communal accepte le préavis municipal n° 1 relatif aux compétences financières de la Municipalité permettant d'engager des dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles en sus des montants portés au budget annuel pour la législature 2021-2026, soit :*

- I. d'octroyer à la Municipalité les compétences financières de CHF 50'000.00 par cas au maximum permettant d'engager des dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles en sus des montants portés au budget annuel pour la législature 2021-2026 et jusqu'au 31 décembre de l'année du renouvellement intégral des autorités communales.*

### **8. Préavis municipal n° 2 relatif à l'autorisation générale de plaider pour la législature 2021-2026**

- M. Pascal Riesen, rapporteur de la Commission technique, lit les conclusions recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis tel que présenté.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

#### **Décision**

*À l'unanimité, le Conseil communal accepte le préavis municipal n° 2 relatif à l'autorisation générale de plaider pour la législature 2021-2026, soit :*

- I. d'accorder l'autorisation générale de plaider à la Municipalité pour la durée de la législature 2021-2026 et jusqu'au 31 décembre de l'année du renouvellement intégral des autorités communales, conformément à l'art. 16 al. 2 du Règlement du Conseil communal.*

### **9. Préavis municipal n° 3 relatif à l'autorisation générale de placer les fonds disponibles de la trésorerie communale auprès de divers établissements bancaires durant la législature 2021-2026**

- M. Roger Hemberger, rapporteur de la COFIN, lit les conclusions recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis tel que présenté.

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

#### **Décision**

*À l'unanimité, le Conseil communal accepte le préavis municipal n° 3 relatif à l'autorisation générale de placer les fonds disponibles de la trésorerie communale auprès de divers établissements bancaires durant la législature 2021-2026, soit :*

- I. d'autoriser la Municipalité, d'une manière générale, à placer les fonds disponibles de la trésorerie communale auprès de divers établissements bancaires suisses.*

*La présente autorisation est valable pour la durée de la législature 2021-2026 et jusqu'au 31 décembre de l'année du renouvellement intégral des autorités communales.*

### **10. Préavis municipal n° 4 relatif à la demande d'autorisation générale en matière de legs, donations et successions pour la législature 2021-2026**

- M. Evan Lock, rapporteur de la COFIN, lit les conclusions recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis tel que présenté.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

#### **Décision**

*À l'unanimité, le Conseil communal accepte le préavis municipal n° 4 relatif à la demande d'autorisation générale en matière de legs, donations et successions pour la législature 2021-2026, soit :*

- I. d'accorder à la Municipalité une autorisation générale de statuer en matière d'acceptation de legs, de donations et de successions;*
- II. de charger la Municipalité de renseigner le Conseil communal sur les affaires pour lesquelles ces compétences sont utilisées;*
- III. de fixer la validité de cette autorisation pour la durée de la législature 2021-2026 et jusqu'au 31 décembre de l'année du renouvellement intégral des autorités communales, conformément à l'art. 16 al. 2 du Règlement du Conseil communal.*

### **11. Préavis municipal n° 5 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2022**

- M. Jérôme Frachebourg, rapporteur de la COFIN, lit les conclusions recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis tel que présenté.
- Le président explique qu'il sera procédé par une discussion et un vote dans un premier temps pour l'Article premier, points 1 à 9, et ensuite en bloc pour les articles 2 à 10, comme le permet l'art. 84 du Règlement du Conseil communal. Enfin, la discussion sera ouverte sur le préavis municipal, l'arrêté d'imposition et le rapport de la COFIN, et il sera voté dans son ensemble.
- Le président ouvre la discussion sur cette manière de procéder.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

#### **Décision**

*Cette manière de procéder est acceptée à l'unanimité.*

- Ouverture de la discussion sur l'Article premier, points 1 à 9.

- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.
- *L'Article premier, points 1 à 9, est accepté à l'unanimité.*
- Ouverture de la discussion sur les articles 2 à 10.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.
- *Les articles 2 à 10 sont acceptés à l'unanimité.*
- Ouverture de la discussion sur l'ensemble du préavis et sur l'arrêté d'imposition.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

### **Décision**

*À l'unanimité, le Conseil communal accepte le préavis municipal n° 5 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2022, soit :*

- I. d'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2022 tel que proposé par la Municipalité;*
- II. de transmettre cet arrêté au Conseil d'État pour approbation.*

## **12. Préavis municipal n° 6 relatif à la demande de crédit d'investissement se rapportant au financement des réseaux agroécologiques « Nyon Région » et « Cœur de la Côte » pour la mise en œuvre de la deuxième phase**

- Mme Léonie Wahlen, 1<sup>er</sup> membre et rapporteur de la Commission technique, lit les conclusions recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis tel que présenté.
- La discussion est ouverte.
- M. Pierre-Alain Bringolf : aimerait tout d'abord remercier la Municipalité pour le préavis et l'intérêt personnel qu'il a suscité en lui, ainsi que la Commission technique, notamment avec les trois magnifiques photos bucoliques et champêtres apparaissant en fin du rapport, qui sont superbes. Dans le préavis, il est fait mention de trois piliers du développement durable, dont l'un concerne l'aspect environnemental. Selon ce qui est indiqué dans le préavis, l'objectif de ce pilier environnemental est la préservation et le développement de la biodiversité locale. Sachant qu'en général l'utilisation de produits tels que herbicides ou pesticides sont généralement incompatibles avec la notion même de préservation de la biodiversité, il est intéressé à connaître la politique en matière d'utilisation de produits de synthèse au sein de ces réseaux agroécologiques.
- Mme Christelle Giraud-Nydegger : répond qu'en effet, comme mentionné dans le préavis, les agriculteurs des réseaux consacrent une partie de leurs surfaces agricoles utiles en surfaces de promotion de biodiversité. Elle rejoint M. Pierre-Alain Bringolf sur le fait que l'aspect de produits phytosanitaires est sensible. En revanche, pour ces réseaux agroécologiques, les agriculteurs ont tout à fait la possibilité d'utiliser ces produits de synthèse selon les normes et législations en vigueur. L'idée ici est de ne pas confondre l'agriculture biologique et les surfaces de promotion de la biodiversité.
- M. Samuel Freuler : a une question pour la Commission technique à propos des photos figurant dans le rapport. Il aimerait savoir dans quel sens ces dernières illustrent le propos du préavis, parce qu'un champ brun de terre où rien ne pousse, cela lui paraît un peu étonnant.
- Mme Léonie Wahlen : répond que les photos étaient censées être en couleur, malheureusement elles sont en noir et blanc sur les documents transmis aux Conseiller·ère-s. Sur la photo du champ, c'était pour les arbustes qui y apparaissent, et maintenant c'est rempli de tournesols. La photo a été prise lorsque les tournesols commençaient à sortir de terre, et malheureusement la Commission n'avait pas de photo avec les tournesols beaux jaunes. C'est donc une photo avec des arbustes qui a été choisie. Concernant la photo de droite avec des vignes, c'est exactement ce qui va y avoir dans la deuxième phase, mais qui a été prise avec un peu d'avance. Quant à la troisième photo, il s'agit également d'une parcelle qui est en réseau agroécologique qui se trouve vers La Lignière.

Pour ce qui est des produits, elle peut répondre que personnellement, pour ses parcelles se trouvant dans cette phase, aucun produit n'a été utilisé.

- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

### **Décision**

À l'unanimité, le Conseil communal accepte le préavis municipal n° 6 relatif à la demande de crédit d'investissement se rapportant au financement des réseaux agroécologiques « Nyon Région » et « Cœur de la Côte » pour la mise en œuvre de la deuxième phase, soit :

- i. d'accorder un crédit de CHF 130'000.- et d'autoriser la Municipalité à financer les réseaux agroécologiques « Nyon Région » et « Cœur de la Côte » pour la mise en œuvre de la deuxième phase.

## AUTRES OBJETS

### **13. Réponse de la Municipalité au postulat de M. Rupert Schildböck et collègues intitulé « Pour un moratoire sur les projets de lotissement et de plan partiel d'affectation (PPA) jusqu'à l'adoption d'un nouveau Plan d'affectation communal »**

- Ce préavis sera traité uniquement par la Commission du Plan de zones. La séance est fixée au lundi 11 octobre 2021, à 19h00, à la salle 2 du bâtiment du Montoly 3, en compagnie du Municipal responsable, M. Thierry Genoud.
  - La discussion est ouverte.
  - M. Rupert Schildböck : déclare qu'il n'a pas l'intention d'anticiper ici l'analyse et encore moins les éventuelles conclusions de la Commission chargée d'étudier la réponse de la Municipalité à son postulat, mais il se permet quand-même de relever déjà quelques points :
    - La Municipalité présente aux Conseiller·ère·s un état des lieux de la planification de l'aménagement du territoire de la Commune et il la remercie pour les informations ainsi transmises au Conseil.
    - Il constate néanmoins, après une lecture attentive, que le document – et en particulier ses conclusions – ne répond pas à la principale question qu'il avait formulée dans son postulat, à savoir la position de la Municipalité quant à l'idée de déclarer un moratoire sur tout projet de lotissement et de Plan partiel d'affectation jusqu'à l'adoption du nouveau Plan d'affectation communal.
    - Enfin, les Conseiller·ère·s apprennent, par voie d'une annexe à cette réponse, que la Municipalité a validé, en date du 19 avril 2021, une directive municipale relative au report éventuel des nouveaux projets de construction présentés jusqu'à la mise en service de la future STEP, dont l'entrée en fonction est actuellement prévue dès 2025-2026. Il note d'ailleurs que les mesures de cette directive sont applicables depuis le 3 mai 2021 déjà. Il lui semble qu'il s'agit-là quasiment d'un moratoire de fait.
- Il se réjouit déjà des échanges au sein de la Commission chargée d'étudier cette réponse et des conclusions qu'elle va en tirer.
- M. Jean-Luc Nicolet : propose, devant la complexité des questions posées, que seuls les membres de la Commission du Plan de zones se réunissent le 11 octobre 2021 et qu'ensuite une autre séance soit fixée avec M. le Municipal Thierry Genoud, ce qui laissera le temps à dite Commission de préparer une liste de questions auxquelles le précité pourra répondre en toute connaissance de cause. Il ne sait pas si les membres présents de la Commission peuvent maintenant dire oui ou non à cette proposition.

- Le président propose aux membres de la Commission du Plan de zones de se rencontrer au terme de la présente séance afin de convenir des modalités de la séance prévue.
  - Mme Christine Girod : se permet de répondre à la question posée par M. Jean-Luc Nicolet au nom de la Municipalité. Elle peut comprendre le besoin de la Commission du Plan de zones de se rencontrer avant la séance avec M. le Municipal Thierry Genoud. Néanmoins, elle pense qu'il s'agit-là des questions délicates dans le sens que l'organisation de la Municipalité est basée précisément sur ce système de proposer au Conseil communal des dates avec le Municipal en charge du préavis, lesquelles sont fixées à l'avance et sont connues des membres de la Commission puisqu'ils ont reçu la convocation. Il est vrai qu'il n'était pas stipulé que c'est la Commission du Plan de zones qui est en charge d'étudier cet objet, mais cela a été décidé comme cela par le Bureau. Néanmoins, si M. le Municipal Thierry Genoud est d'accord avec cette méthode, elle pense que la Municipalité peut l'accepter, mais il ne faudrait pas que cela devienne une habitude parce que c'est quand-même une organisation assez rythmée et assez précise qui est mise en place pour séances de Commissions afin que la Municipalité puisse donner des informations au bon moment et que cela ne perturbe pas les travaux du Conseil communal. Il ne faudrait donc pas que cela devienne une habitude par la suite que de changer les habitudes et remercie les Conseiller-ère-s de respecter cette organisation. Bien entendu, si M. le Municipal Thierry Genoud est d'accord, cela pourrait jouer. Mais il ne faudrait pas que cela devienne une habitude.
  - M. Jean-Luc Nicolet : répond que loin de lui d'en faire une habitude, bien entendu. Avant d'en parler ce soir, il en a touché un mot avec M. le Municipal Thierry Genoud, qui lui n'a pas émis d'opposition, il était même d'accord. C'est aussi pour permettre à la Commission du Plan de zones de s'organiser, parce que le 11 octobre, c'est lundi prochain. Pour que les membres de dite Commission se rencontrent et établissent une série de questions avant lundi et que le Municipal en charge de ce préavis puisse y répondre, ce n'est pas possible. Si la séance avait été fixée en fin de semaine prochaine, la question aurait été différente. Mais là on est obligé peut-être de faire une exception à la règle habituelle des préavis et des décisions de préavis.
  - Mme Véronique Villaine : a une vraie question pour la Commission du Plan de zones à propos de la directive municipale relative aux reports éventuels des nouveaux projets. Elle aimerait savoir des reports ont déjà eu lieu, si des projets proposés pourraient être soumis à report, et surtout que signifie le « éventuel » dans cette directive. Quels sont les critères de report ou d'acceptation ?
  - M. Samuel Freuler : aimerait encourager la Commission du Plan de zones à faire œuvre d'un peu de vulgarisation, parce qu'il a trouvé que la réponse municipale au postulat était très technique et assez compliquée à comprendre, et il trouverait bien que la Commission du Plan de zones puisse faire un rapport qui aide les Conseiller-ère-s à pouvoir se prononcer en toute connaissance de cause.
- Il a quand-même été un peu presque choqué il doit dire d'apprendre, par une annexe de la réponse de la Municipalité, la décision municipale de reporter les autorisations de construction, alors que celle-ci a été décidée au mois d'avril 2021 et que depuis il y a eu 2 ou 3 séances du Conseil communal. Il trouve que cela aurait pu faire l'objet d'une communication au Conseil communal dans la mesure où il s'agit d'une décision d'une certaine importance par rapport à la population et qu'il est un peu désagréable pour les Conseiller-ère-s d'être les derniers au courant.
- Le président précise que dans le cadre d'une réponse municipale à un postulat, le postulant est un membre de droit de la Commission chargée d'étudier l'objet en question et une Commission technique aurait normalement dû être nommée. Dans cas précis, vu que M. Rupert Schilböck fait partie de la Commission du Plan de zones et que le sujet de ce postulat concerne particulièrement cette problématique, le Bureau a décidé de nommer directement cette dernière Commission pour traiter cette réponse de la Municipalité.
  - La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

## **14. Rapport de la Commission chargée d'étudier la réponse de la Municipalité au postulat de M. Sébastien Bertherin intitulé « Pour un développement de lieux de Street Workout à Gland »**

- Mme Véronique Villaine, 1<sup>er</sup> membre et rapporteur de la Commission technique, rappelle le vœu formulé par dite Commission, qui est le suivant :
    - La Commission demande à la Municipalité de mettre en place un suivi de l'utilisation de ces structures afin d'en valider la pertinence et le besoin pour d'autres emplacements.
- Elle lit ensuite les conclusions de dite Commission recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'accepter la réponse de la Municipalité donnée à ce postulat.
- La discussion est ouverte.
  - La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

### ***Décision***

*À une large majorité, aucun avis contraire, 3 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte la réponse de la Municipalité au postulat de M. Sébastien Bertherin intitulé « Pour un développement de lieux de Street Workout à Gland ».*

## **15. Rapport de la Commission chargée d'étudier la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Nitya Duella intitulé « Pour une réduction du gaspillage alimentaire et une meilleure gestion des invendus dans la ville de Gland »**

- M. Maurizio Di Felice, 1<sup>er</sup> membre et rapporteur de la Commission technique, relève tout d'abord que, à titre personnel, il s'est personnellement impliqué dans cette Commission et dans la recherche de certaines informations. Il s'est donc rendu au mois de juillet dernier à l'animation qui a eu lieu à Montoly ainsi qu'au dernier marché du 29 septembre, où une animation était organisée avec notamment la présence de Food Waste et des délégué-e-s de la Commune, notamment Mmes Catalina Schoch et Armelle Dupasquier, qui représentent le développement durable. À titre personnel toujours, comme professionnel de l'alimentation, il s'est vivement intéressé à ce postulat.

Il rappelle ensuite le vœu formulé par la Commission technique, qui est le suivant :

- La Commission demande à la Municipalité de poursuivre son effort dans la direction qu'elle jugera utile et nécessaire et demande à ce qu'un bilan soit transmis au Conseil communal à l'issue de chaque campagne de sensibilisation ainsi qu'un état des lieux annuel.

Il précise que, lors du dernier marché, un certain nombre de visuels ont été développés et en présente un, soit le Ninja Food, qui apparaît déjà sur les réseaux sociaux et dans diverses publications. En outre, une action « sets de table » ou un autre système visuel encore à définir devrait avoir lieu dans les restaurants. Mme Catalina Schoch a été sensibilisée à la problématique que les restaurateurs ne seraient préféreraient autre chose que l'action « sets de table » et un travail de réflexion devrait être fait à ce sujet.

Il lit finalement les conclusions de la Commission technique recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'accepter la réponse de la Municipalité donnée à ce postulat.

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

## **Décision**

À l'unanimité, le Conseil communal accepte la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Nitya Duella intitulé « Pour une réduction du gaspillage alimentaire et une meilleure gestion des invendus dans la ville de Gland ».

## **16. Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Pascal Riesen, pour le groupe UDC, intitulée « Tour Swissquote »**

- Le président demande à M. Pascal Riesen s'il est satisfait de la réponse.
- M. Pascal Riesen : répond que non, la réponse de la Municipalité n'est pas satisfaisante. En effet, lorsque l'on parle de mesures et d'estimations, on se doit d'être précis. Or la réponse de la Municipalité manque justement de précisions. Une liste de ces imprécisions et erreurs d'évaluation sera d'ailleurs remise avec le texte de cette appréciation. À aucun moment la population n'a pu se rendre compte de l'impact réel du projet. Un moyen très simple et tout à fait applicable a été mis en place dans d'autres villes du Canton pour des constructions similaires. Il veut parler là de la pose de gabarits. Cette dernière remarque peut tout à fait rejoindre les arguments exposés dans le postulat de M. Rupert Schilböck et il suggère que cette pose de gabarits soit appliquée à toute nouvelle construction, comme c'est déjà pratique courante.
- La discussion est ouverte.
- M. Michel Girardet : déclare qu'il est apparu un chiffre que finalement les Conseiller·ère·s ont découvert dans cette interpellation, à savoir les 800 heures où ils seraient privés de lumière, et c'est un chiffre qui est vraiment très important et il a été un peu surpris de le découvrir uniquement dans l'interpellation et non pas au préalable. Dans sa réponse, la Municipalité dit qu'elle a procédé à des estimations précises et il serait intéressé de savoir si ces 800 heures sont effectivement conformes ou quelle a été l'estimation faite par la Municipalité avec les études effectuées.
- M. Thierry Genoud : répond que la Municipalité n'a pas voulu rentrer dans cette estimation-là, parce que 800 heures, c'est énorme et c'est absolument inacceptable. Mais en tous les cas, il est extrêmement difficile – et il pense que M. Pascal Riesen l'a fait à sa manière – de définir le nombre d'heures. Comme cela a pu être vu sur la maquette 3D, qui était à disposition de la population lors de la séance publique qui avait été organisée à Montoly et où il y avait la possibilité d'aller voir les ombres portées à différentes heures de la journée à différentes dates, que ce soit au printemps, en été, en automne ou en hiver. Il est donc vrai que l'on peut mettre en doute ces 800 heures, mais dans sa réponse, la Municipalité n'a pas voulu entrer dans ce débat-là puisque c'est très difficile de le contrôler. Mais, de son avis personnel, 800 heures sont largement au-delà de la réalité. Mais puisque M. Pascal Riesen a fait cette démarche, il prouvera certainement ces 800 heures d'ombre sur les bâtiments.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

## **17. Interpellation de M. Jean-Luc Nicolet intitulée « Suivi et entretien des boîtes à livres »**

- Le président passe la parole à M. Jean-Luc Nicolet pour le développement de son interpellation.
- Le président demande à la Municipalité si elle souhaite répondre séance tenante.
- Mme Isabelle Monney : déclare qu'elle va tenter de répondre aux questions posées dans l'interpellation du mieux possible, tout d'abord en faisant un retour sur l'histoire du projet, en évoquant sa fabrication, son fonctionnement et son lien avec la bibliothèque, puis en expliquant quelques points sur les propositions de cabine téléphonique, avant de conclure.



### **Petit retour sur l'histoire de ce projet**

Le projet de boîtes à livres a été initié et porté par la Commission culturelle dans le but de répondre à des demandes fréquentes de citoyen·ne·s sur la possibilité de donner, de partager et de prolonger la vie des livres dont il·elle·s souhaitent malheureusement se séparer et qu'aucune structure ne peut accueillir.

Les aspects autonome et participatif de ce projet étaient essentiels : il s'agissait de mettre en place des boîtes, réparties sur le territoire et en libre usage, n'impliquant pas d'obligation de les gérer au quotidien, en y affectant des personnes sans avoir une nécessité d'entretien fréquent, mais bien un système responsabilisant, participatif, assorti d'un système de parrainage des boîtes, pour une « veille » régulière.

C'est donc ce projet participatif, qui favorise l'échange de livres, qui a été mis en place et qui permet à tout un chacun de se servir ou déposer un livre pour lui permettre d'avoir une seconde vie.

C'est un projet solidaire et d'entretien du lien social qui propose en même temps une démarche écoresponsable, qui a été inauguré en décembre 2017, et qui continue de vivre et d'être bien accueilli et utilisé par la population.

### **Fabrication**

Dans cette même logique, la Ville a choisi de collaborer, pour la conception et la réalisation des boîtes, avec une fondation impliquée dans la réinsertion et la formation de jeunes marginalisés. Ce projet a donc été un projet formateur pour eux.

La Municipalité était consciente qu'il ne s'agissait pas d'une entreprise professionnelle en tant que telle, avec les différences que cela peut engendrer en termes de perfection et de durabilité, mais la dynamique et la collaboration en tant que telles allaient de pair avec ce projet, son aspect social et participatif. Le renouvellement et l'ajout de boîtes, comme leur entretien annuel, ont été également confiés à la fondation, avec les limites rencontrées depuis 1 an et demi, en cette période de pandémie qui n'est pas sans impact sur les uns et les autres, reportant les interventions, la fabrication de nouvelles boîtes et reléguant certains chantiers à plus tard, pour gérer des sujets prioritaires. Un certain nombre de boîtes, abîmées par les intempéries ou ayant fait l'objet de déprédations, ont pu être remplacées, et il faut à présent attendre la fabrication de nouvelles boîtes pour procéder au changement de celles qui sont abîmées.

Après 4 ans et ayant constaté les limites de fabrication de ces boîtes, notamment face aux intempéries, des discussions sont actuellement en cours avec un menuisier pour réaliser de nouvelles boîtes, dont la conception sera améliorée et la fabrication plus durable. Les délais de fabrication, d'approvisionnement de matière première et les coûts sont plus importants qu'imaginés et cela demande un peu de patience. Certaines boîtes pourront alors être changées dans les mois à venir. D'autres ne sont pas remplacées, comme à la déchèterie, attendu que cette dernière cèdera la place à la nouvelle déchèterie dans les prochains mois.

Concernant la capacité comme la forme des boîtes, ces sujets peuvent être longuement discutés, au gré des avis et des goûts de chacun·e : à nouveau, l'objectif n'est pas d'atteindre une capacité de stockage maximale par boîte, mais de proposer ce projet dans un maximum de quartiers, et ce de façon plus symbolique que monumentale.

Par ailleurs, les surfaces et contraintes sur le domaine public ne permettent pas de proposer des boîtes plus grandes partout où des petites boîtes ont été installées. Il s'agit de ne pas priver certains quartiers de ces boîtes par absence d'espace suffisant.

Les coûts ne sont bien sûr pas les mêmes. Pour une grosse boîte, comme celle de la Place Blanche, il faut compter environ CHF 20'000.-. Une telle boîte sera également placée à la Place du Temple.

### **Fonctionnement**

Pour la diffusion et la mise en vie de ce projet, le système de parrainage a trouvé des échos dans tous les quartiers, ce qui permet à la Municipalité d'avoir des retours en cas de problème, comme des retours positifs sur l'utilisation, le remplissage et la satisfaction de la population.

Une page du site Internet de la Commune est dédiée à la localisation des boîtes sur le réseau, annonçant les principes et la charte d'utilisation. Ces mêmes éléments figurent sur les boîtes, permettant de renseigner les usagers et de les diriger en cas de question ou de remarque sur le Service en charge.

### **Bibliothèque**

Pour ce qui est de la bibliothèque et de la question relative à une salle dédiée à l'échange de livres, là aussi ce n'est pas le rôle d'une bibliothèque de gérer les vides-étagères des particuliers. En revanche, à l'instar de ce que la bibliothèque organise déjà chaque année, il pourrait être organisé annuellement une foire d'échange de livres aux abords de la future bibliothèque. De même, sur le futur site de la bibliothèque, il est envisagé de compléter le réseau de boîtes à livres avec l'installation éventuelle d'une boîte à livres géante.

### **Cabines téléphoniques**

Au sujet des cabines téléphoniques, la Municipalité s'est approchée de Swisscom pour transformer les cabines en boîtes à livres. Des conventions ont été signées. Malheureusement, durant la période Covid, les vitres des cabines ont été fracassées à plusieurs reprises. Des cabines transformées, situées dans les villages voisins, ont aussi brûlé. La Commission culturelle et le Service de la culture ont donc décidé de suspendre le projet de transformation de ces cabines en boîtes à livres, mais ce n'est que partie remise.

### **Conclusion**

Le projet de boîtes à livres a des conclusions positives. Après bientôt 4 ans de mise en place, l'autonomie, l'autogestion du remplissage, le tournus des livres à l'intérieur des boîtes, le remplacement réparti sur un territoire communal étendu, l'implication de parrains et marraines à la mesure du temps et des besoins de chacun·e, font que ce projet peut être considéré comme réussi. Les adaptations et améliorations sont évidentes et seront mises en œuvre dès que cela sera possible. Mais cela ne doit pas devenir un projet qui nécessite une forte implication, ni un entretien fréquent, et encore moins l'obligation pour les parrains et marraines ou les citoyen·ne·s volontaires de devoir s'en occuper. C'est avec plaisir que la Municipalité accueille la volonté du club lecture de VIVAG de s'impliquer encore plus activement dans le suivi des boîtes à livre. Elle remercie également les parrains et marraines de la Commission culturelle, mais, comme dit plus tôt, l'investissement doit être propre à l'envie et au temps libre de chacun·e et non devenir une norme et une contrainte pour les autres.

Plusieurs membres de la Commission culturelle, des collaborateur·trice·s de l'Administration ainsi que des associations locales et de quartier sont devenus les marraines et parrains de ces boîtes. Des retours spontanés et réguliers se font aussi directement de leur part.

Ce système convient et fonctionne, notamment par le peu de contraintes qu'il demande aux différentes personnes impliquées.

### **Déchèterie**

Au niveau de la déchèterie, là aussi on ne peut pas demander au personnel de la déchèterie de gérer les livres. Beaucoup d'habitant·e·s venaient les jeter délibérément dans la benne à ordures. C'est donc l'objectif même du projet des boîtes à livres que de permettre aux habitant·e·s d'y déposer et d'y prendre ce qui les intéresse. Partager, prolonger la vie de ces livres. Il ne s'agit pas de sauver tous les livres que les gens ne souhaitent plus conserver pour x ou y raison.

La déchèterie actuelle étant à ciel ouvert, les livres ne peuvent pas être abrités dans l'attente de la mise en boîte. Dans la future déchèterie, un espace propice à la poursuite de ce projet est envisagé, lequel tiendra compte des mêmes objectifs et des contraintes des nouveaux locaux.

Elle remercie les Conseiller·ère·s pour leur attention et espère avoir répondu de façon circonstanciée à l'interpellation de M. Jean-Luc Nicolet.

- Le président demande à M. Jean-Luc Nicolet s'il est satisfait de la réponse apportée séance tenante.
- M. Jean-Luc Nicolet : remercie infiniment Mme la Municipale Isabelle Monney pour toutes les réponses, qui sont claires, aux questions qu'il avait posées, et même au-delà. Il est satisfait de la réponse de la Municipalité donnée à son interpellation.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

## 18. Nomination d'un-e membre à la Commission du Plan de zones

- Suite à la démission de M. Maurizio Di Felice au sein de cette Commission, le poste est à repourvoir.
- Au nom du groupe UDC Ville de Gland, M. Maurizio Di Felice propose la candidature de M. Alain Pernet.
- Il n'y a pas d'autre proposition. La candidature est soumise au vote.

### **Résultat**

*Par acclamations, M. Alain Pernet est nommé membre de la Commission du Plan de zones.*

## DIVERS

## 19. Divers et propositions individuelles

- M. Rupert Schildböck : a une question pour Mme la Syndique Christine Girod. Il est intéressé à des éventuels retours sur le recours déposé concernant le référendum au sujet du préavis n° 90/2021.
- Mme Christine Girod : répond qu'en effet, comme annoncé lors de la dernière séance du Conseil communal, un recours a été déposé auprès de la Préfecture concernant une demande de recomptage du nombre de signatures par rapport au résultat qui avait été annoncé par la Municipalité. Ce recours suit actuellement son cours. Les Conseiller-ère-s seront informées dès que possible, mais il n'y a encore pas d'information pour le moment.
- M. Samuel Freuler : a une question par rapport aux sorties autoroutières et au carrefour de la Bichette. Il lui semble qu'il y a déjà quelques années, les Conseiller-ère-s avaient reçu l'information que le Conseil intercommunal de la Région de Nyon s'occupait de ce dossier, et cela fait un moment que l'on n'en a plus entendu parler. Pourrait-il avoir des nouvelles ce soir ou une autre fois, dès que la Municipalité aura pu prendre des renseignements auprès du Conseil intercommunal ?
- Mme Christine Girod : répond qu'il est vrai que c'est une thématique importante pour la Commune ainsi que pour la région. Région de Nyon poursuit son programme. La législature a changé, les personnes ont changé, mais les motivations et les programmes sont toujours d'actualité. Pour être franche, ce sujet n'est pas revenu sur la table du CoDir durant cet été depuis qu'elle y siège, mais elle ne manquera pas d'informer les Conseiller-ère-s s'il y a des nouvelles à leur transmettre, auquel cas elle le fera. Et si elle a des informations complémentaires, elle les communiquera également prochainement.
- Mme Regina Bovet : aimerait savoir, concernant l'antipollution lumière, qu'en est-il des diminutions de force des lampadaires publics dans la Commune, sachant que l'heure d'hiver arrive.
- Mme Christelle Giraud-Nydegger : répond que la Municipalité est en train de finaliser le remplacement de lampadaires et de réfléchir pour justement finaliser ces remplacements, sachant qu'aussi, avec le projet du Vieux-Bourg, plusieurs lampadaires vont évidemment être remplacés, avec toute une scénographie qui est prévue dans ce projet. La Municipalité ne manquera pas de tenir les Conseiller-ère-s au courant sur la réalisation et l'aboutissement du préavis en cours et l'éventualité d'en avoir un deuxième.

## **20. Point de situation conjoint du Service des infrastructures et environnement et du Service des bâtiments et de l'urbanisme sur la STEP suite à la tenue du Conseil intercommunal de l'APEC le 30 septembre 2021.**

- Mme Christelle Giraud-Nydegger : déclare qu'en ce début de législature, M. le Municipal Thierry Genoud et elle-même voulaient faire un point de situation concernant la STEP qui, comme les Conseiller-ère-s le savent, arrive en bout de course, et c'était donc l'occasion de rappeler le contexte de cette STEP et ce qu'il en est concernant la nouvelle STEP.

La STEP actuelle a un certain âge, elle a été construite en 1980 pour une capacité hydraulique et biologique de 14'000 équivalents habitants (ci-après : EH) et de 21'000 EH pour le traitement des boues. En 2000, les travaux d'agrandissement de la STEP ont permis de porter la capacité à 35'000 EH. À ce jour, les différents travaux d'entretien et d'adaptation qui ont été réalisés ces dernières années ont permis de porter maintenant la capacité à 40'000 EH. L'APEC estime pouvoir traiter, en exploitant toutes les réserves disponibles de manière ponctuelle, des surcharges allant jusqu'à 45'000 EH. Autant dire que le nominal a été dépassé.

L'APEC se retrouve aujourd'hui dans l'obligation de prendre des mesures permettant de limiter l'apport d'eaux usées supplémentaire, et c'est la raison pour laquelle l'APEC a sollicité le report de construction de nouvelles habitations collectives telles que les villas, les industries, les projets de densification. Il ne s'agit pas ici de report uniquement à Gland, mais bien dans les 21 communes membres de l'APEC.

- M. Thierry Genoud : fait un petit rappel sur le contexte général. Les Conseiller-ère-s se rappellent que le Conseil intercommunal de l'APEC a, malheureusement de son avis personnel, décidé d'abandonner le projet de STEP unique pour la région. Il a fallu à ce moment-là partir sur une nouvelle adaptation du Plan d'affectation et il a fallu refaire cette estimation, puisqu'il y avait 120'000 EH pour la STEP régionale et que maintenant on n'est plus qu'à 70'000 EH en fonction de l'apport éventuel de Prangins dans cette STEP ou pas, c'est pour cela que le montant s'élève à 70'000 EH contre CHF 60'000 au départ. Quelques développements de constructions sont en cours.

Un CoPil a été nommé pour justement cette recherche de site entre février et mai 2021. Ce CoPil réunissait des membres du CoDir de l'APEC, de la ville de Gland et de la ville de Luins. 3 séances ont eu lieu et une nouvelle étude a été faite par le bureau Fischer Montavon justement pour définir si le site du Lavasson était véritablement le bon site pour cette STEP de l'APEC uniquement, plus petite que la STEP régionale. Les critères de sélection de ce site ont été donnés, il a été évalué en zone à bâtir et hors zone à bâtir, et depuis le mois de mai 2021 il y a les dates qui ont été importantes dans cette démarche puisqu'il a fallu jusqu'au 7 juin 2021 pour avoir, en Municipalité, le rapport final sur cette étude et la détermination que ce terrain était le meilleur. La Municipalité a pris cette décision le 7 juin pour cette station d'épuration.

Il présente le plan avec, sur la partie bleue, le stand de tir, la ferme Barillet, avec l'autoroute en-haut. Il a été déterminé que cette parcelle était la meilleure avec tous les critères qu'il fallait mettre en place.

Depuis ce jour-là, un concours a été lancé par l'APEC pour trouver des mandataires au niveau architectes-paysagiste et architectes pour intégrer le mieux possible cette station d'épuration à cet endroit. Cela ne va pas être un bâtiment planté sur un terrain, il y a aussi une zone de promenade qui borde le terrain, donc c'est extrêmement important. Et dans ce jury de concours, Mme la Municipale Christelle Giraud-Nydegger participera à l'évaluation des différents projets, lesquels seront évalués le 23 novembre prochain, donc cela va aller relativement vite puisqu'on a vraiment l'intention d'aller avec ce Plan d'affectation. Et le résultat de ce concours sera intégré au Plan d'affectation et sera vraiment important pour la suite des opérations.

Il présente le déroulement de tout ce qui s'est fait et qui a été mis en place pour arriver, probablement l'année prochaine, à présenter au Conseil communal le Plan d'affectation sur ce site du Lavasson pour validation, avec bien évidemment une étude d'impact et une étude d'intégration.

- Mme Christelle Giraud-Nydegger : déclare que M. le Municipal Thierry Genoud a parlé du Plan d'affectation pour la STEP. Il y a donc en effet un concours maintenant qui a été lancé au niveau de l'intégration paysagère de ce bâtiment. Une présentation publique est prévue. Il est envisagé d'installer

les différents projets qui seront proposés et il y aura la nomination du lauréat. La date qui est pour l'instant retenue est le 15 décembre 2021.

Comme déjà dit, il y a eu, depuis février-mars 2021, une actualisation des charges, y compris si la commune de Prangins se joint à l'APEC, ainsi que la validation par la Direction générale de l'environnement au niveau du Canton. D'avril à juillet 2021, l'APEC a redéfini les besoins pour le fameux concours et la recherche des mandataires. Durant les mois d'août et septembre 2021, il y a eu la mise en place du dossier d'appel d'offres pour le pool d'ingénieurs.

Une première campagne d'analyse d'un mois des eaux de l'APEC est en train d'être mise en place pour la documentation selon les recommandations. Le rapport va arriver et les Conseiller-ère-s seront tenu-e-s au courant sur l'aspect des micropolluants. Des études et des réflexions sont également en cours au sein de l'APEC et du CoDir au niveau des possibilités de valorisation énergétique de la nouvelle STEP. De très bonnes discussions sont en cours en ce moment et c'est plutôt intéressant. Différentes visites techniques, notamment de la STEP de Terre-Sainte, sont actuellement en place, notamment pour les futurs mandataires.

- M. Thierry Genoud : montre une image où tout ce qui est grisé est déjà réalisé. Des dépôts de dossiers vont être faits au mois d'octobre. Il invite les Conseiller-ère-s à assister à la présentation publique qui sera faite, car il est très intéressant de voir les différentes variantes et les différentes propositions qui sont faites. On n'imagine jamais avoir autant de diversités dans les solutions qui sont présentées.

L'enquête publique de 30 jours aura probablement lieu au début de l'année prochaine ou au milieu de l'année prochaine, avec d'éventuelles oppositions, mais il pense que tout le monde est au courant qu'une enquête publique peut déboucher sur des oppositions qui mériteront un traitement. Comme déjà dit, il est vrai que l'approbation du Conseil communal de Gland se fera probablement dans le deuxième semestre de l'année prochaine, quand tout sera vraiment terminé.

Mme la Municipale Christelle Giraud-Nydegger et lui-même sont à disposition des Conseiller-ère-s pour des questions et ils espèrent voir ces dernier-ère-s nombreux-ses lors de la présentation publique.

- M. Rupert Schildböck : a deux questions. La première concerne la directive municipale dont il a été parlé tout à l'heure et l'impact que cette dernière va avoir sur ce projet. Parce que s'il a bien compris la directive, cette dernière gèle presque les choses. Sa deuxième question est la suivante : à partir de quel moment la Commission du Plan de zones sera impliquée dans ce projet ?
- M. Thierry Genoud : répond qu'au fur et à mesure de l'évolution de ce dossier, il sera proposé une réunion à la Commission du Plan de zones, laquelle n'a malheureusement pas pu faire au mois de juin de l'année passée puisqu'il y avait un manque de combattants. La Municipalité voulait absolument présenter le choix du site et toutes les démarches qui ont été faites à la Commission du Plan de zones pour vraiment aller de l'avant et donner aux membres de dite Commission les informations au fur et à mesure et non pas à la fin. Mais une date sera fixée afin de les tenir au courant de tout ce qui a déjà été fait dans le détail, parce que l'analyse du site est extrêmement pointue et a un nombre de critères incroyable.
- M. Pierre-Alain Bringolf : a une question concernant, à plus long terme encore, l'affectation future de la STEP actuelle de la Dullive. Y aura-t-il une requalification également de la parcelle ?
- Mme Christelle Giraud-Nydegger : répond qu'en effet la parcelle appartient à l'APEC. Il y aura donc certains éléments de la STEP actuelle qui vont rester sur la parcelle. Pour l'instant, il commence à y avoir des réflexions sur la réhabilitation de cette parcelle et de ce que finalement l'APEC va en faire, mais il y aura quand-même certains éléments de la STEP actuelle qui vont rester.
- M. Jérôme Frachebourg : déclare que, s'il a bien compris, on ne sait pas encore si Prangins vient ou pas. Quand cette décision va-t-elle tomber ?
- Mme Christelle Giraud-Nydegger : répond que Prangins a jusqu'à la fin de l'année pour donner sa réponse.

L'ordre du jour étant épuisé et la parole n'étant plus demandée, le président donne rendez-vous aux Conseiller-ère-s le jeudi 11 novembre 2021 à 19h30 et clôt alors la séance de ce soir.

La séance est levée. Il est 21h30.

Pour le Bureau du Conseil communal :

Le président :



Rasul Mawjee



La secrétaire :



Karine Teixeira Ferreira

Annexes<sup>1</sup> :

1. Communications du délégué au Conseil intercommunal de l'Organisation régionale de la protection civile du district de Nyon (ORPC)
2. Document « Étude d'impact environnemental dans le contexte du PA La Crétaux – préavis municipal n° 90/2021 » produit par M. Pascal Riesen en complément à la réponse de la Municipalité à son interpellation, pour le groupe UDC, intitulée « Tour Swissquote »
3. Interpellation de M. Jean-Luc Nicolet intitulée « Suivi et entretien des boîtes à livres »
4. Point de situation conjoint du Service des infrastructures et environnement et du Service des bâtiments et de l'urbanisme sur la STEP suite à la tenue du Conseil intercommunal de l'APEC le 30 septembre 2021

<sup>1</sup> Les annexes sont uniquement publiées sur le site Internet de la ville de Gland